

Informations sur le portail des registres commun des Länder en Allemagne

Avec le portail des registres commun des Länder, la justice allemande propose depuis le 01.01.2007 à l'adresse www.handelsregister.de la possibilité d'avoir accès, à tout moment et de chaque poste de travail informatique, au registre de commerce de tous les Länder d'Allemagne.

La mission des registres de commerce suivis auprès des tribunaux d'instance est de révéler les principaux rapports juridiques des entreprises. Il sert donc à la sécurité des relations commerciales avec les commerçants.

— Le registre de commerce est divisé en

I) Service A (HRA) pour

- le commerçant exerçant seul son commerce (e.K.)
- la société en nom collectif (oHG)
- la société en commandite (KG) et
- le groupement européen d'intérêt (EWIV),

II) Service B (HRB) pour

- la société par actions (AG),
- la société en commandite par actions (KGaA),
- la société à responsabilité limitée (GmbH),
- la société européenne (SE),
- la société d'assurance mutuelle (VVaG) et
- la société de fonds de retraite mutuelle (PVaG).

— Parallèlement au registre de commerce, le portail propose également des données des registres des coopératives et des participation ainsi que d'une partie des registres des associations.

— Même sans connaître le numéro de registre, vous pouvez chercher de manière ciblée des entreprises enregistrées et des sociétés individuelles. Le contenu du registre est mis à disposition sous forme de document pdf dans différentes formes de présentation et peut être mémorisé et imprimé.

Sont proposés en particulier :

- l'impression actuelle avec un aperçu de toutes les inscriptions actuellement valables,

- l'impression chronologique avec toutes les données à partir du passage de la tenue de registre par système électronique,
- l'impression historique avec toutes les données, qui étaient valables jusqu'au passage à la tenue de registre par système électronique.

Les impressions donnent entre autres des renseignements sur la raison sociale, la forme juridique, les succursales, l'objet de la société, le siège, les personnes ayant droit de représentation et éventuellement le capital social d'une entreprise. L'actualité des données indiquées est garantie à tout moment.

Le portail des registres permet de plus l'appel de documents, qui ont été envoyés par voie électronique au tribunal de registre et qui font partie de ce qu'on appelle le volume spécial, comme par ex. les enregistrements au registre, les listes des associés et les statuts des sociétés de capitaux. Vous pouvez de plus vous informer sur les avis actuels des registres de commerce.

L'enregistrement au portail des registres est gratuit. La recherche de sociétés individuelles, la vue des données principales d'entreprise et l'utilisation des avis du registre de commerce sont également gratuites.

Le montant de la taxe pour les consultations des données des registres est de 4,50 EUR par fiche de registre conformément au numéro 400 du barème des taxes de la Loi allemande relative aux frais procéduraux de l'administration judiciaire. Pour les consultations de documents, la taxe s'élève à 1,50 EUR par fichier consulté conformément au numéro du barème des taxes de la Loi allemande relative aux frais procéduraux de l'administration judiciaire.

Aucun frais n'est perçu.

A la fin du mois, le service envoie un justificatif des taxes par e-mail. Ce justificatif des taxes indique parallèlement aux données d'appel également le montant à payer. Le justificatif de taxe comprend de même le propre numéro d'acte de l'utilisateur qui peut être indiqué à l'appel d'une fiche de registre. La facture du montant à payer est alors envoyée par la poste. Une participation au système de prélèvement automatique est également possible. Une solution alternative serait une participation au système de recouvrement direct de débit de base SEPA (Espace Unique de Paiement en Euros).

L'inscription se fait en ligne. Veuillez à cet effet remplir le formulaire web dans la zone enregistrement. Entrez de même ici l'identificateur souhaité, composé du nom de l'utilisateur et du mot de passe. Un formulaire d'inscription est généré à partir des données saisies et est alors à envoyer, dûment signé, au service du portail des registres commun des Länder auprès du tribunal d'instance de Hagen.

Après le contrôle de votre inscription, vous recevez par la poste un avis de déblocage de votre identificateur. Vous pouvez alors faire des recherches dans toutes les données de registre des 16 Länder allemands.

Si vos données changent, ces modifications peuvent être effectuées ultérieurement également en ligne dans le domaine des données utilisateur.